

Image not found or type unknown



## Mise sous tutelle et assurance vie

Par **neige**, le **01/12/2009** à **22:29**

une personne ayant contracté une assurance vie depuis plusieurs années et choisie un bénéficiaire, se trouve actuellement dans une maison de retraite. Ses capacités financières actuelles lui permettent de subvenir à ses besoins pour pas mal de temps. Ma question est, après épuisement de toutes ses autres ressources, et une mise sous tutelle de cette personne, l'administration pourrait-elle utiliser l'argent investi dans ce contrat?  
Merci pour vos réponses.